

## ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 216

Interdiction de stationnement,  
Occupation du domaine public,

Les mercredi 13 et 20 Mai 2026  
Le lundi 18 Mai 2026,  
Le vendredi 22 Mai 2026,  
Et le mardi 27 Mai 2026,

**NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de travaux du Château Royal, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public et d'autoriser le stationnement, au droit du 4 Rue du Chat Haret et sur 5 places au droit du Parvis Notre-Dame.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant sur 4 places le long du Vermandois, au droit du Parvis Notre-Dame, les lundi 18 Mai, mercredi 20 Mai, vendredi 22 Mai et le mardi 27 Mai 2026 matin.

**Article 2 :** L'autorisation d'occuper le domaine public et de barrer la rue est donnée à l'entreprise **CCR**, au droit du Jardin du Roy, Rue du Chat Haret le mercredi 13 Mai 2026 matin.

**Article 3 :** La société **CCR** se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la mise en place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

**Article 4 :** Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques municipaux.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 6 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 11 MAI 2026



Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délégation

Cédric DELAYEN  
3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire